

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2009

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 10 mars 2009 à 20 heures.

Sont présents :

M. Luc Cauchon, conseiller
M. Rosaire Dufour, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence du maire-suppléant monsieur Éric Maltais

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Marc Bussièrès, directeur du service des loisirs

NO. 8944-03-09

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en ayant soin de laisser le varia ouvert.

NO. 8945-03-09

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 6 mars 2009.

Procès-verbaux transmis :

- Assemblée ordinaire du mardi 10 février 2009
- Assemblée extraordinaire du mardi 3 mars 2009

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

NO. 8946-03-09

COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2009

Les comptes à payer du mois de février 2009 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 218 711,58 \$, certificat de crédit no. 09-03-0075 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2009

NO. 8947-03-09 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|--|-----------|
| • Soirée annuelle des pompiers | 750 \$ |
| • Société canadienne de la Croix-rouge | 305,40 \$ |
| • Gala de la réussite CECC | 200 \$ |
| • Semaine de l'action bénévole 2009 | 50 \$ |

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 8948-03-09 ADOPTION EN PREMIÈRE LECTURE DU RÈGLEMENT NO. VC-409-09

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90;

ATTENDU QU'un avis de présentation a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Rémy Guay à la séance de ce conseil tenue le 3 mars 2009;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement No VC-409-09 au moins deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que ce Conseil adopte en première lecture le règlement numéro VC-409-09 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la Ville de Clermont, tel qu'inscrit.

NO. 8949-03-09 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- | | |
|---|------------|
| • Saumon Rivière Malbaie (10 billets)
<i>Souper bénéfice du 28-03-2009</i> | 1000,00 \$ |
|---|------------|

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 8950-03-09 RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2008

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte le rapport financier de la Ville de Clermont au 31 décembre 2008, préparé par la firme Benoit Côté, comptable agréé, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2009

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales, direction générale de l'administration financière, 20 avenue Chauveau, Québec, G1R 4J3 ainsi qu'à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, G5A 1M4.

NO. 8951-03-09

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal de la Ville de Clermont soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2009.

NO. 8952-03-09

RENOUVELLEMENT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE COLLECTIVE AU 01-04-2009

CONSIDÉRANT QUE la compagnie SSQ Vie a fait connaître ses conditions de renouvellement pour le contrat d'assurance-collective pour la période du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010.

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Samson de la firme Samson Groupe-Conseil Inc. a procédé à l'analyse des taux de renouvellement présentés par SSQ Vie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte l'avenant à la police d'assurance collective du groupe 68320 avec la compagnie SSQ Vie conformément aux conditions de renouvellement recommandées par M. Jean Samson, de la firme Samson Groupe-Conseil Inc. en date du 5 mars 2009.

QUE la présente résolution soit adressée à SSQ Groupe Financier, 1200 rue Papi-neau, bureau 460, Montréal, Québec H2K 4R5, à M. Jean Samson, Samson Groupe-Conseil Inc. 275 Boul. des Braves, bur. 310, Terrebonne, Québec, J6W 3H6 ainsi qu'à M. Gilles Dubois, InterGroupe Dubois Inc., 73 boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1C2.

NO. 8953-03-09

POSTE DE COMMIS DE BUREAU - ACCUEIL

ATTENDU QUE le poste de commis de bureau – accueil est vacant depuis le 13 janvier 2009;

ATTENDU QUE conformément à la convention collective en vigueur, le poste vacant a été affiché le 24 février 2009;

ATTENDU QU'au terme de la période d'offre de candidatures, une seule application nous est parvenue, soit celle de madame Carole Dufour, occupant actuellement un poste d'agente de bureau ;

PAR CONSÉQUENT, il est par les présentes proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde le poste de commis de bureau – accueil à madame Carole Dufour, 6 rue du Buisson, Clermont, Qc G4A 1H4. Le salaire versé sera celui prévu à la convention collective en vigueur.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2009

QUE la présente résolution soit adressée à madame Carole Dufour, 6 rue du Buisson, Clermont, Qc G4A 1H4 ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs.

NO. 8954-03-09

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT VC 408-09

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à l'adoption du règlement no. VC-408-09 décrétant un emprunt de 894 650 \$ afin de procéder à des travaux d'infrastructures sur la rue des Vieux-Moulins ainsi qu'à l'acquisition de machineries et accessoires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 539 de la loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, un avis a été donné aux personnes intéressées de la tenue d'un registre;

ATTENDU QUE la journée d'enregistrement s'est tenue le 19 février 2009 de 9 h à 19 h.

ATTENDU QU'au terme de la procédure d'enregistrement, la directrice générale a procédé à la lecture du certificat, confirmant qu'aucune personne habile à voter ne s'était présentée pour signer le registre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que conformément à l'article 557 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, la directrice générale dépose au conseil municipal le certificat de la procédure d'enregistrement du règlement VC-408-09.

NO. 8955-03-09

PRIORISATION DE TRAVAUX CÔTE DES SHEEHY - CLERMONT

ATTENDU QUE les gouvernements fédéral et provincial ont récemment annoncé des investissements majeurs pour la réfection et la construction des voies publiques au Québec;

ATTENDU QUE le tronçon de la route 138, de Baie-St-Paul à La Malbaie, n'a fait l'objet d'aucune annonce d'investissement;

ATTENDU QUE depuis plus d'une décennie, le Ministère des Transports du Québec reconnaît la nécessité des travaux de construction d'un lit d'arrêt à l'entrée ouest de la Ville de Clermont, avec réaménagement d'un tronçon de la route 138;

ATTENDU QU'EN 2001, le Ministère des transports du Québec identifiait déjà comme prioritaire, la construction d'une voie d'arrêt dans la côte des Sheehy;

ATTENDU QU'en avril 2004, la Ville de Clermont, par sa résolution no. 7904-04-04, requérait du ministère des transports du Québec, d'effectuer en priorité les travaux de constructions prévus à l'entrée ouest de la ville, constatant de plus en plus le danger pour la circulation des véhicules lourds et pour tous les utilisateurs de cette voie publique achalandée;

ATTENDU QU'au même moment, la MRC de Charlevoix-Est dénonçait le non agir du Ministère des transports pour des projets inscrits au plan d'action du plan de transport de Charlevoix, en considérant que les études d'impacts environnementales et autorisations nécessaires étaient déjà effectuées et accordées et que les procédures d'expropriation étaient complétées;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2009

ATTENDU QU'en réaction à ces demandes municipale et régionale, le Ministère des Transports confirmait que le plan d'action du MTQ déposé en février 2003, prévoyait l'amélioration de ce secteur à risque comme une action prioritaire et que ces travaux seraient effectués au cours des cinq premières années du plan d'action, en fonction des disponibilités budgétaires;

ATTENDU QUE depuis cette date la circulation des véhicules lourds s'est accrue et qu'elle est toujours supérieure à la moyenne provinciale;

ATTENDU QUE des installations de services importantes se sont implantées en bordure de la route 138, augmentant le danger d'accident à l'entrée ouest de la ville;

ATTENDU QU'il ne faut pas attendre des incidents majeurs avant de procéder à des travaux jugés urgents et prioritaires par tous les intervenants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu de demander au Ministère des transports de prioriser le projet de construction du lit d'arrêt au bas de la côte des Sheehy à l'entrée de la Ville de Clermont et de procéder au réaménagement de la route 138 dans le secteur de la côte des Témoins de Jéhovah à St-Aimé-des-Lacs.

QUE la présente résolution soit adressée à la Ministre des Transports, l'Honorable Julie Boulet, Ministère des Transports Place Haute-Ville, 700 boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage, Québec (Québec) G1R 5H1, à Monsieur Luc Bergeron, ing. Directeur de la région de la Capitale-Nationale, Ministère des transports, 475 boul. de l'Atrium, 2^e étage, Québec (Québec) G1H 7H9 au Député de Charlevoix à l'Assemblée Nationale, madame Pauline Marois, à monsieur Pierre Girard, directeur général, MRC de Charlevoix-Est.

NO. 8956-03-09

BUSTE DE LAURE GAUDREULT

ATTENDU QUE l'Association des retraités de l'enseignement du Québec, secteur 03-H, ayant son siège social au 115 route 138 à St-Hilarion a présenté un projet au centre local de développement de la MRC de Charlevoix-Est, afin d'obtenir une aide financière dans le cadre de l'entente de développement culturel en vigueur;

ATTENDU QUE cette aide financière a pour but la réalisation et l'installation d'un buste de Laure Gaudreault;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a également accepté de participer financièrement à la réalisation de cette œuvre en hommage à Laure Gaudreault;

ATTENDU QUE ce buste sera installé sur un terrain appartenant à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont informe le CLD de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que l'Association des retraités de l'enseignement du Québec secteur 03-H que la Ville de Clermont détient une assurance responsabilité civile qui couvre la réalisation de ce projet sur le terrain propriété de la municipalité.

Il est également résolu que la Ville de Clermont prenne en charge l'entretien futur du site où sera installé ce buste de Laure Gaudreault.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Catherine Gagnon, agente en développement culturel, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, 6 rue Desbiens, bureau 100, Clermont, Qc G4A 1B2 ainsi qu'à monsieur Raynald Frève, président, Association des retraités de l'enseignement du Québec secteur 03-H, 115 route 138, Saint-Hilarion, Qc G0A 2V0.

NO. 8957-03-09

CONTRAT D'ADHÉSION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET À SA PROMOTION

ATTENDU QUE les Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est, la Sûreté du Québec et la Société d'assurance automobile du Québec se soucient de la sécurité et du bien-être des citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a accepté d'être partenaire et de participer à la campagne de promotion de la sécurité routière dans la région de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE ce partenariat a pour but de procéder à l'installation d'un panneau promotionnel et de supporter les efforts déployés en sécurité routière sur son territoire en participant activement aux actions médiatiques et concertées de ses partenaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon soit autorisé à signer le contrat social d'adhésion à la sécurité routière et sa promotion avec les intervenants de la Sûreté du Québec, de la Société d'assurance automobile du Québec et des autres municipalités de la MRC de Charlevoix-Est.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, Directrice générale adjointe, Directrice du département de la sécurité publique, du greffe et du développement régional, MRC de Charlevoix-Est, 172 boul. Notre-Dame, Clermont, Qc G4A 1G1.

DIVERS

M. le maire-suppléant Éric Maltais a souligné la performance exceptionnelle de Laurence et Vincent Brisson qui ont remporté la médaille d'Or en danse Juvénile aux Jeux du Québec qui se sont tenus récemment à Ste-Thérèse dans la région des Laurentides.

NO. 8958-03-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 16.

Éric Maltais
Maire-suppléant

Brigitte Harvey
Directrice générale